

4^E PLAN RÉGIONAL SANTÉ-ENVIRONNEMENT DE NORMANDIE

2023-2028

BILAN 2024



SOMMAIRE

Introduction	3
Résumé des principales actions sur la première d'année de mise en œuvre	4
Axe n°1. Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes	7
Axe n°2. Renforcer l'action en santé-environnement menée par les collectivités dans les territoires	11
Axe n°3. Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisible à la santé, dans une approche « une seule santé »	13
Axe n°4. Informer et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien	15

Le 4^e Plan national santé-environnement 2021-2025 (PNSE4) intitulé « un environnement, une santé » publié en mai 2021, a pour ambition de mieux connaître et réduire les impacts de l'environnement sur notre santé. **Il se caractérise par une approche encore plus intégratrice et transversale que les précédents plans, selon le principe « une seule santé »**, incluant les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes.

Le 4^e Plan régional santé-environnement (PRSE), dans sa construction, s'est appuyé sur un diagnostic régional actualisé fin 2022 et le bilan du PRSE 3 (2017-2021), qui ont permis d'alimenter un certain nombre de groupes de travail thématiques. À la suite de ces travaux, il a été choisi d'ajouter deux enjeux au regard du contexte régional non prévu par le plan national, à savoir : la protection de la ressource en eau potable et la qualité de l'air extérieur.

Il se place au croisement des politiques publiques, qui agissent sur l'ensemble des déterminants de santé et contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Véritable outil au niveau territorial, celui-ci se veut cohérent et complémentaire à de nombreux autres plans d'actions et stratégies qui participent à l'amélioration de la santé humaine, animale et environnementale.

Défini pour cinq années (2023-2028), le PRSE4 comporte vingt actions qui s'articulent autour de **quatre axes** :



Ce premier bilan annuel dresse un état d'avancement du plan à la fin décembre 2024, sur la mise en œuvre des actions et les engagements budgétaires. Ce bilan annuel a été élaboré à partir des contributions des différentes équipes en charge du pilotage et de la mise en œuvre du plan au niveau régional.



Ce plan est co-piloté au niveau régional **par le Préfet de région, la Région Normandie et l'Agence régionale de santé**, avec l'appui de l'ensemble des services. Un comité de pilotage est organisé chaque année pour donner les principales orientations et des comités techniques se réunissent deux fois par an pour mettre en œuvre les actions. Un comité des financeurs vient faire le point sur les moyens disponibles au sein des différentes institutions et réorienter les financements en fonction des orientations stratégiques prises par le comité de pilotage.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES SUR LA PREMIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE

Les services de l'État, l'ARS et la Région Normandie sont pleinement mobilisés, aux côtés des collectivités territoriales, des acteurs de la société civile, et des experts pour poursuivre les efforts engagés lors du 3^e Plan régional santé-environnement afin de **réduire les expositions des populations** liées aux polluants présents dans l'eau, l'air, les sols, **tout en réduisant l'impact sur les écosystèmes**. Il s'agit également dès la première année de mise en œuvre du plan régional de **mieux accompagner et faciliter l'action au niveau local des collectivités et de renforcer les capacités d'agir de tous**. Un an après le lancement du plan, des avancées concrètes ont été réalisées. La quasi-totalité des actions prévues sont initiées ou opérationnelles.



Axe n°1. Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes



Copilotes : ARS Normandie, DREAL

L'eau destinée à la consommation humaine et les ressources :

- protection de la ressource en eau : 92 % des périmètres des aires d'alimentation de captages prioritaires sont définies (contre 84 % en 2020) et 79 % des captages prioritaires sont dotés d'un plan d'actions (contre 54 % en 2020) - [en savoir plus page 7](#) ;
- sécurisation de l'alimentation en eau potable : sensibilisation des acteurs dans chaque département en 2024 par l'ARS en partenariat avec l'Office International de l'Eau. Fin 2024, une cinquantaine de plans de gestion (PGSSE) sont engagés soit un quart des collectivités en responsabilité - [en savoir plus page 7](#) ;
- mise à jour des données de l'application Neaurmandie pour l'année 2023 par la DREAL, outil de visualisation des données de qualité des eaux souterraines et superficielles en Normandie - [en savoir plus page 8](#).

L'air extérieur :

- lancement d'une nouvelle campagne de mesure dans les lichens et dans l'air ambiant sur 25 sites de la région avec des typologies différentes (urbains, ruraux habités, ruraux, industriels, en proximité du trafic automobile et poids lourds) - [en savoir plus page 8](#).

L'air intérieur :

- promotion de l'intervention des Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) réalisant des visites au domicile de patients souffrant de pathologies respiratoires ou allergiques (diffusion de plaquettes à l'attention des prescripteurs et du grand public, ainsi que des vidéos de témoignage de prescripteurs et CMEI) - [en savoir plus page 9](#).

Axe n°2. Renforcer l'action en santé-environnement menées par les collectivités dans les territoires



Copilotes : ANBDD, CEREMA, ORS-CREAI, PSN

- Rencontre régionale pour les collectivités et acteurs locaux « Agir pour un urbanisme favorable à la santé : du concept à la mise en œuvre concrète ». Au total, ce sont 105 personnes qui ont participé à cette journée d'échanges le 17 décembre 2024 - [en savoir plus page 12](#) ;
- création et animation d'une cellule d'expertise afin de déployer les outils et méthodes de l'urbanisme favorable à la santé dans les documents de planification - [en savoir plus page 12](#) ;
- identification des outils collaboratifs et réseaux d'acteurs existants de collectivités et aménageurs 17 réseaux ont été recensés - [en savoir plus page 11](#) ;
- réponses à 18 sollicitations d'accompagnement et / ou de sensibilisation émanant de collectivités, de coordonnateurs de projets locaux à l'intégration de la santé environnement dans leurs projets - [en savoir plus page 12](#).

Axe n°3. Prévenir les risques liés aux zoonoses et aux espèces animales et végétales nuisibles à la santé dans une approche « une seule santé »



Copilotes : ARS Normandie, DDPP, DRAAF, FREDON

- Développement d'une méthodologie permettant de déterminer le public à viser, le territoire et les besoins de communication / information nécessaires - [en savoir plus page 13](#) ;
- mise à disposition d'outils de communication autour des espèces nuisibles à la santé pour les partenaires impliqués dans la surveillance et mise en œuvre d'action pour la sensibilisation des collectivités - [en savoir plus page 14](#).

Axe n°4. Informer et développer les capacités d'agir des publics sur leur environnement et leur santé au quotidien



Copilotes : ARS Normandie, DRAJES, Education Nationale, GRAINE, Mutualité Française

- Identification les acteurs nationaux et régionaux pouvant mettre en place des actions de sensibilisation auprès des publics en situation de vulnérabilité sociale - [en savoir plus page 15](#) ;
- poursuite des actions d'éducation auprès des jeunes en milieu scolaire aux risques liés à des facteurs environnementaux. En 2024, ce sont plus de 7 000 élèves qui ont bénéficié d'une action de sensibilisation et de conseils de prévention à la qualité de l'air extérieur et intérieur, aux risques auditifs par interventions d'associations du champ de l'éducation à l'environnement, la santé - [en savoir plus page 15](#) ;
- mise en place d'une première mission de service civique par l'association Unis-cité visant les enjeux de santé environnement intitulé « du champs à l'assiette » avec 44 volontaires qui ont bénéficié d'un temps de formation en amont de la mise en place d'actions concrètes - [en savoir plus page 16](#) ;
- sensibilisation des femmes enceintes, parents de jeunes enfants, professionnels de santé et de la petite enfance pour réduire l'exposition tout au long des 1 000^{es} jours de l'enfant, aux polluants environnementaux grâce au programme « Jeunes Parents Santé Environnement » : une centaine de parents ont participé aux ateliers d'informations. Des maternités organisent également des temps d'informations suite à la mise en place notamment de chambres pédagogiques - [en savoir plus page 17](#) ;
- organisation par la Mutualité Française de journées de sensibilisation à destination des professionnels de la petite enfance et de la santé en partenariat avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux et l'appui du réseau périnatalité (30 professionnels chaque année) - [en savoir plus page 17](#).

Dans ce bilan, les avancées du plan sont présentées à travers les quatre objectifs suivants :

- ✓ réduire les expositions ;
- ✓ renforcer l'action en santé-environnement ;
- ✓ prévenir les risques ;
- ✓ informer et développer les capacités d'agir.

Le budget est présenté dans une partie dédiée ([annexe n°1](#)).

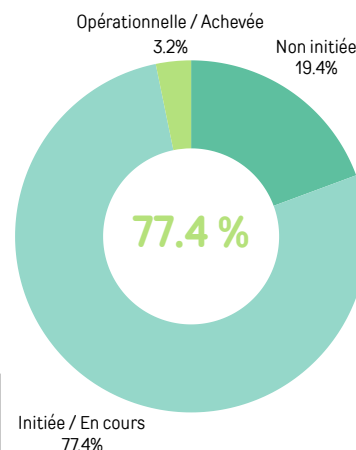
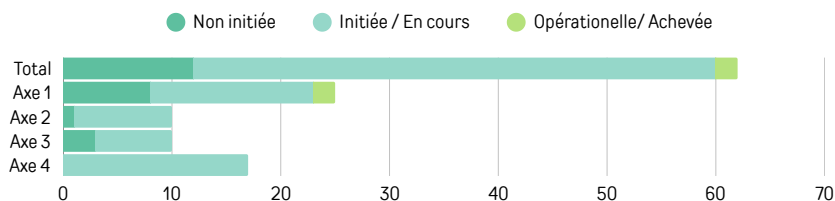
Depuis le lancement du plan, l'État a engagé plus de 800 000 € de crédits publics dont plus de 700 000 € sur le FIR.

Chiffres clés : point de situation au 31 décembre 2024

Avancement des actions

A ce jour, sur 62 actions,

- 48 sont initiées ou en cours,
- 2 sont opérationnelles ou achevées,
- 12 sont non initiées.



Données budgétaires

Par acteur	Montants engagés 2024
ARS Normandie	846 577,00 €
Région Normandie	106 353,00 €
DREAL	64 700,00 €
DRAAF	3 872,00 €
DRAJES	8 000,00 €
TOTAL : 1 029 502,00 €	

AXE N°1. RÉDUIRE LES EXPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES AFFECTANT LA SANTÉ HUMAINE ET CELLE DES ÉCOSYSTÈMES

L'état des lieux régional met en exergue des situations contrastées de qualité des milieux tout particulièrement s'agissant de la ressource en eau, de l'air extérieur et des sols pollués. De même, la qualité de l'air intérieur des bâtiments dans lesquels nous passons plus de 80 % du temps est source d'exposition des populations en particulier les plus sensibles. Face à ces constats des actions sont portées dont les avancées principales sont précisées ci-après :

Sécurisation de la production d'eau potable et protection des ressources

La nouvelle réglementation sur les eaux destinées à la consommation humaine rend obligatoire pour les Personnes responsables de la production et / ou de la distribution d'eau (PRPDE), la démarche de gestion préventive des risques de protection et de sécurisation de l'eau de la ressource au robinet, par l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE). Cette approche nécessite le renforcement des compétences techniques et le développement ou perfectionnement d'un savoir-faire des services d'eau potable, mettant en avant l'anticipation et la proactivité.

L'objectif ambitieux est que tous les PRPDE de la région disposent d'un plan de gestion d'ici à 2027.

En plus des démarches de sensibilisation des PRPDE qui sont menées par les services de l'ARS depuis plusieurs années, des journées techniques de formation ont été organisées dans chaque département en 2024 avec l'Office international de l'eau (OIEau).



77 personnes ont participé à ces journées techniques départementales et 50 PRPDE ont été représentées



La participation à ces journées permet également un accès aux ressources pédagogiques de l'OIEau pendant un an.



Environ 50 PRPDE sont engagés dans la démarche (soit environ 1/4 des PRPDE de la région)

La stratégie régionale « captages prioritaires » du Préfet de la région Normandie fixe un cadre général d'actions pour parvenir à une protection efficace des captages prioritaires et de la ressource en eau avec comme objectifs principaux :

- de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés ;
- d'articuler les objectifs de protection des captages d'eau potable avec les différentes politiques publiques et démarches existantes ;
- de faciliter le déploiement des engagements formalisés, mesures ambitieuses et concrètes de réduction des pollutions diffuses, entre les acteurs de l'eau et le monde agricole avec l'appui des différents acteurs du territoire (Région, Département, chambre d'agriculture, SAFER, etc.).

La démarche « captages prioritaires » vise à obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions en nitrates et en pesticides avant la distribution de l'eau potable. Elle passe par la délimitation de l'Aire d'alimentation de captage (AAC), puis par la mise en œuvre d'un plan d'actions. **En Normandie, ce sont 98 captages qui sont identifiés comme prioritaires.**

Fin 2024, pour ces captages, 92 % des périmètres des aires d'alimentation de captages sont définies (contre 84 % en 2020) et 79 % sont dotés d'un plan d'actions (contre 54 % en 2020).

À l'échelle départementale, plusieurs évènements d'échanges avec les acteurs agricoles autour de la problématique de la qualité de l'eau et des pollutions diffuses ont eu lieu : l'observatoire de la qualité de l'eau dans le Calvados (octobre 2024), la 2^{ème} rencontre départementale de la protection des captages en Seine-Maritime (initialement prévue en novembre 2024, reportée à mars 2025) et le COPIL départemental annuel dans l'Eure (initialement prévu en novembre 2024, reporté à janvier 2025).

Par ailleurs, les initiatives de pratiques agroécologiques mises en œuvre par les agriculteurs normands sont néanmoins recensées et valorisées par la Chambre d'agriculture de Normandie (CAN) : [cliquez-ici](#) (site web de la Chambre d'agriculture de Normandie).

Enfin, dans le cadre des travaux d'élaboration de l'état des lieux du **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Seine Normandie 5 réunions du Secrétariat technique local (STL), coanimées État / Agence de l'eau, ont été organisées dans chaque département normand en octobre et novembre 2024** pour partager et recueillir les avis sur les premiers résultats d'état et de pressions sur les masses d'eau superficielles et souterraines.

L'air extérieur _____

À la suite de l'incendie de Lubrizol / Normandie Logistique en 2019, une étude sur les retombées des Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les lichens a été réalisée sur le secteur rouennais (autour de Lubrizol Normandie Logistique et jusqu'à plus de 40 km sous les vents) après l'incendie et un an après, en 2020.

Toutefois, les mesures des HAP dans l'air restent encore limitées pour interpréter ces études lichéniques, en l'absence de valeur réglementaire ou sanitaire. Pour répondre à l'objectif de développer la connaissance sur les retombées de 16 HAP, une nouvelle campagne de mesure dans les lichens et dans l'air ambiant a été réalisée en 2024 sur 25 sites de la région avec des typologies différentes (urbains, ruraux habités, ruraux, industriels, en proximité du trafic automobile et poids lourds) dont 4 sites disposent en parallèle de mesures de HAP dans l'air ambiant durant l'année entière. En parallèle, une comparaison entre 3 bureaux d'études lichéniques a été réalisée. L'exploitation des données est en cours de réalisation pour un rendu des résultats en juin 2025.

Par ailleurs, en lien avec les actions menées dans le cadre du PPA de la vallée de Seine, Atmo Normandie a lancé les travaux de scénarisation régionale de l'ozone afin d'évaluer l'impact des actions locales sur ce polluant. Dans un premier temps, une étude bibliographique est en cours sur la connaissance des mécanismes et facteurs d'influence de formation, de dispersion de l'ozone.

En complément de la surveillance réglementaire, Atmo Normandie réalise des campagnes de surveillance à travers ses capteurs pour l'amélioration des connaissances pour des polluants atmosphériques émergents qui ne disposent pas de seuils de référence sanitaire à l'air ambiant comme les pesticides, l'ammoniac, les ultra-fines particules, le black carbon et la composition chimique des particules fines secondaires dont les bilans des mesures sont disponibles sur le site www.atmonnormandie.fr.

La qualité de l'air intérieur _____

Les enquêtes en population montrent que près de la moitié de la population se considère insuffisamment informée (Baromètre SPF 2019) voire, pour certains polluants tels que le radon, ne se prononce pas sur le risque encouru, probablement par défaut de connaissance (Baromètre IRSN 2022).

Sensibiliser le grand public

Afin de mieux sensibiliser le grand public aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et faire évoluer les pratiques du grand public en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur, un **groupe de travail multi-partenarial a été constitué en 2024** regroupant : bailleurs sociaux, conseillères en environnement intérieur, collectivités, ARS, DREAL pour **développer des outils recensant les pratiques permettant de veiller au bon usage de son logement. Il a en effet été retenu d'avoir une approche globale sur le bon usage du logement**, intégrant notamment des pratiques en faveur d'une bonne qualité de l'air intérieur.

À ce stade, il a été **retenu d'établir 3 documentations portant sur :**

1. **l'aération / la ventilation ;**
2. **le chauffage ;**
3. **l'entretien du logement.**

Celles-ci seront complétées de vidéos courtes visant à insister sur les points clés et les bonnes pratiques avec une publication courant 2025.



Sensibiliser les personnes vulnérables

Pour les patients souffrant de pathologies respiratoires ou allergiques, l'environnement intérieur peut également contribuer à l'exacerbation de leurs pathologies. Afin d'accompagner ces personnes et leur permettre d'identifier les sources de polluants dans leur logement pouvant déclencher ou aggraver leurs pathologies respiratoires ou allergiques, l'intervention à domicile d'une Conseillère médicale en environnement intérieur (CMEI) - Infirmière diplômée sur la thématique habitat-environnement et santé - peut leur être prescrite par un professionnel de santé (Allergologue, Pneumologue, Pneumo-pédiatre, etc.). Ce dispositif est gratuit et financé par l'ARS Normandie.



2 CMEI interviennent sur le territoire normand et réalisent près de 240 visites par an



Des outils de promotion ont été développés, à l'attention des prescripteurs et des patients (vidéos, plaquettes, formulaire de demande d'intervention) en collaboration avec des professionnels de santé et les CMEI du territoire.

Ces outils sont disponibles sur le site Internet de l'ARS Normandie : [cliquez-ici](#).



Plaquette explicative - "Pathologie respiratoire ou allergique, et si l'habitat jouait un rôle ?"
publiée en octobre 2024



Playlist YouTube - Témoignages de professionnels de santé «Conseiller médical en environnement intérieur (CMEI)»
publiée en octobre 2024

Sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics et privés à la qualité de l'air intérieur

Afin de sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics et privés au choix des matériaux et des équipements et à leur bonne mise en œuvre en intégrant l'apparition de nouveaux modes constructifs et l'augmentation de la part des éco-matériaux dans la construction, une **formation de 2 jours « ambassadeurs des matériaux biosourcés » a été réalisée en novembre 2024 par la DREAL Normandie accompagnée du Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) et de FIBOIS bénéficiant à 21 personnes dont essentiellement des bailleurs sociaux.**

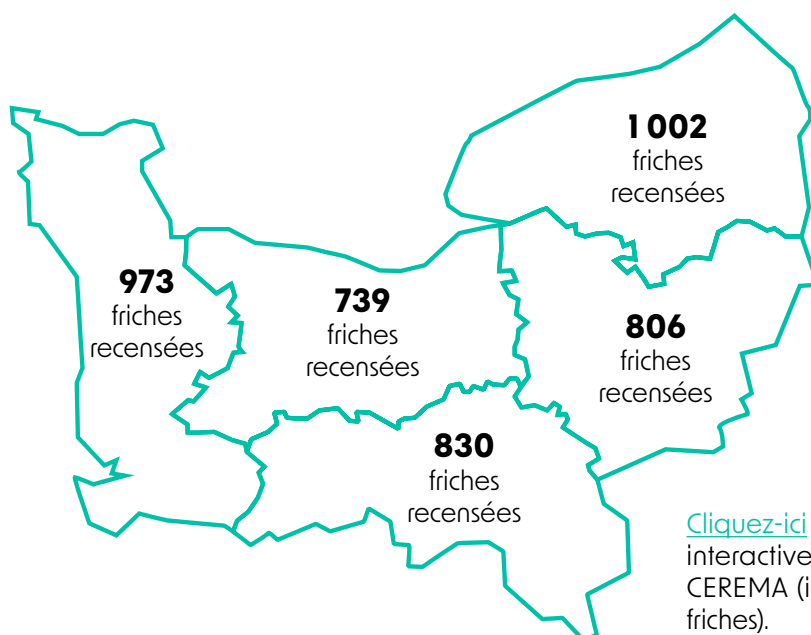


La pollution des sols _____

La Normandie dispose d'un passé industriel dont les traces sont encore visibles, notamment par un nombre important de friches, et en corollaire, de sites et sols pollués. Des pollutions peuvent également survenir en dehors des sites déjà identifiés et suivis en application du Code de l'environnement. En fonction des situations, la compatibilité des usages existants ou projetés sur, ou à proximité des sites, peut se poser. Les usages sensibles (habitations, établissements recevant du public dont les scolaires jardins potagers...) sont des points d'attention.

Afin de guider les porteurs de projets, et en complément de la plaquette de présentation du guide ADEME 2019 : [cliquez-ici](#) (disponible sur le site web normandie.prse), une **carte mentale synthétisant les différents dispositifs d'accompagnement pour les porteurs de projet a été créée (collectivités, bailleurs, entreprises privées)**. Consolidée en 2024, elle sera en ligne en 2025.

Une coordination de la connaissance, des offres d'accompagnement et / ou de financement apparaît aujourd'hui nécessaire pour bien cibler les interventions et maximiser l'efficacité du traitement des friches, notamment polluées. Les soutiens de la Région et de l'État à la connaissance, au traitement et à la reconversion des friches contribuent directement à limiter les transferts de polluants vers l'eau et l'air ainsi qu'à limiter les consommations d'espaces naturels. En ce sens, un **travail de recensement des friches a été réalisé fin 2024** et sera intégré à l'outil Cartofriches en 2025 : [cliquez-ici](#) (site web du CEREMA).



données avril 2025

[Cliquez-ici](#) pour retrouver la carte interactive, mise en ligne par le CEREMA (inventaire national des friches).

AXE N°2.

RENFORCER L'ACTION EN SANTÉ-ENVIRONNEMENT MENÉE PAR LES COLLECTIVITÉS DANS LES TERRITOIRES

Au même titre que le logement, la situation socio-économique, les conditions de vie, la pollution et les expositions aux nuisances, l'aménagement du territoire est un déterminant majeur, mais largement sous-estimé, de la santé des populations. La plupart des leviers d'actions en matière de santé-environnement et d'amélioration du cadre de vie se situent au niveau territorial. L'enjeu est donc d'amplifier la dynamique engagée dès le PRSE3 sur les territoires normands et de renforcer la capacité à agir des collectivités locales.

Renforcer la capacité à agir des territoires _____

Ainsi, pour aider les territoires à réduire les inégalités sociales et environnementales en santé, les responsables de l'axe 2 du PRSE4 (ANBDD, PSN, CEREMA et ORS-CREAI Normandie) informent les collectivités locales sur les enjeux de santé-environnement. L'objectif est de leur donner les connaissances nécessaires pour mieux intégrer ces enjeux dans leurs actions locales (Plan climat air énergie territoriaux, Projets alimentaires territoriaux, Contrats locaux de santé, etc.) et de créer un réseau de partenaires pour partager expériences et bonnes pratiques.



17 réseaux de collectivités et aménageurs identifiés en 2024



Pour permettre de transmettre les bonnes pratiques des outils de sensibilisation ont été créés :

- supports de présentation pour des événements ;
- grilles de questionnement basées sur le Guide Isadora (aménagement de cours d'école, espaces naturels en ville, cheminements piétons) ;
- organisation de balades sensibles et ateliers de photolangage ;
- questionnaires pour évaluer l'appropriation des cours d'école avant et après aménagement ;
- contribution à la structuration et au renouvellement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner les métropoles.

De plus, des **outils collaboratifs de type plateforme et d'ingénierie sur la santé environnement et la formation ont été recensés.**



17 plateformes et 5 formations identifiés en 2024

Mieux intégrer la santé-environnement et l'urbanisme favorable à la santé

Une cellule d'expertise sur l'Urbanisme favorable à la santé (UFS) comprenant une douzaine d'acteurs des domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de la santé, de l'environnement a été créée et s'est réunie pour la première fois fin 2024. Cette cellule d'expertise a pour vocation de partager les outils et les réseaux entre les acteurs engagés, produire des outils de sensibilisation grâce à la définition d'une vision commune et partagée sur l'urbanisme favorable à la santé, ou encore d'accompagner des territoires et collectivités par la construction de méthodologies ou d'offres de services permettant de faciliter la mise en place de projets ou de politiques d'aménagement.

De plus, le 17 décembre 2024, a été organisée par l'ANBDD, le CEREMA, l'ORS-CREAI et PSN **une journée régionale dédiée à l'urbanisme favorable à la santé : « Agir pour un urbanisme favorable à la santé : du concept à la mise en œuvre concrète »** avec pour objectif de faciliter l'interconnaissance des acteurs pour mieux coopérer, d'acculturer à l'Urbanisme favorable à la santé (UFS) et de partager les expériences.



105 personnes

ont participé à cette
journée d'échanges

57 % des participants

étaient très satisfaits
de cette journée

43 % des participants

étaient satisfaits
de cette journée



Un dispositif d'accompagnement a été développé pour faciliter les liens avec les différentes stratégies et démarches de planification. Ainsi, les copilotes accompagnent les acteurs et référents territoriaux en charge de la mise en œuvre des politiques tels que les contrats de ville, les contrats locaux de santé, le programme « petite ville de demain », etc.



18 sollicitations d'accompagnement et / ou de formation réalisées par les copilotes



Pour renforcer les éléments d'observation en santé environnement à l'échelle territoriale, de nombreux indicateurs ont été capitalisés et / ou calculés et mis à disposition des collectivités demandeuses par l'ORS-CREAI Normandie notamment pour des diagnostics locaux de santé. En 2024, les intercommunalités Falaises du Talou, Région dieppoise, Côte Ouest Centre Manche et Baie du Cotentin ou le Havre Seine Métropole ont pu en bénéficier.

AXE N°3.

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX ZOONOSES ET AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES NUISIBLES À LA SANTÉ, DANS UNE APPROCHE « UNE SEULE SANTÉ »

Le contexte de changement climatique et les liens étroits entre la santé des écosystèmes, santé animale et santé humaine imposent de raisonner avec une approche transversale à la fois sur la santé animale, la santé des écosystèmes et la santé humaine, intitulée « Une seule santé ». L'état des lieux de la santé et de l'environnement normand montre que la région n'est pas exempte de zoonoses au sein de la faune sauvage, ni de situations d'alerte ou de vigilance quant aux espèces nuisibles à la santé ou maladies vectorielles notamment.

Renforcer les connaissances sur le risque zoonotique _____

Afin de renforcer les connaissances sur le risque zoonotique présent sur le territoire, l'ARS Normandie a développé une **approche permettant de déterminer le public à viser et les besoins de communication / information**. Celle-ci consista à identifier des obligations réglementaires, les besoins de communication, les relais possibles sur le territoire et les messages à véhiculer.

En réponse au besoin d'acquisition de connaissances sur la leptospirose, de formaliser et de renforcer les échanges entre réseaux, d'information du grand public et des collectivités sur les zoonoses. Une **première réunion du groupe de travail associant les services de l'Etat et organismes experts sur la leptospirose eu lieu le 22 mars 2024 afin de présenter la situation**. Une plaquette d'information sur la Leptospirose est en cours de réalisation à destination du grand public et des professionnels.

Les espèces nuisibles à la santé humaine _____

De nombreuses espèces, animales ou végétales susceptibles de nuire à la santé humaine, sont présentes sur le territoire normand depuis plusieurs années (chenilles urticantes, berce du Caucase par exemple). Par ailleurs, les évolutions climatiques, actuelles ou attendues, tendent à rendre la région de plus en plus vulnérable face à l'installation d'espèces nouvelles (moustique tigre, ambrosie, etc.).

Les données cartographiques actuellement disponibles sur les espèces nuisibles à la santé humaine permettent une **visualisation de la présence et une progression des espèces sur le territoire mais à des échelles variables et sur des formats non homogènes**.

La cartographie de la présence de chenilles urticantes à l'échelle communale a été mise à jour en janvier 2024 sur la base des remontées faites à l'ARS Normandie sur l'année 2023, [pour la consulter cliquez ici](#).



La **mise à disposition d'outils de communication autour des espèces nuisibles à la santé** pour les partenaires impliqués dans la surveillance et la lutte se poursuit avec notamment :

- mise à jour et renforcement des actions de communication sur les sites de l'[ARS Normandie](#) et [FREDON](#) ;
- communication proactive de l'ARS Normandie auprès des collectivités via la transmission d'éléments de langage « prêts à insérer » dans des supports de communication locaux.



Plaquette explicative - "La Berce du Caucase :
soyons vigilants !"
publiée en avril 2024



Site internet
de l'[ARS Normandie](#).



Site internet
de l'[ARS Normandie](#).



Prêt à insérer - "Espèces nuisibles à la santé
humaine : adopter les bons réflexes pour les
repérer et vous protéger !"
publié en mars 2025

AXE N°4.

INFORMER ET DÉVELOPPER LES CAPACITÉS D'AGIR DES PUBLICS SUR LEUR ENVIRONNEMENT ET LEUR SANTÉ AU QUOTIDIEN

Priorité nationale et régionale, l'information des citoyens, notamment des publics les plus sensibles aux expositions (dès la grossesse, et dès le plus jeune âge), aux risques et gestes favorables à la santé et des professionnels, socle du développement du pouvoir d'agir, est essentielle à la construction collective d'un environnement favorable à la santé.

Les publics en situations de vulnérabilité ou de désavantage social sont une cible prioritaire d'action dans un objectif de réduction des inégalités sociales de santé avec un travail d'adaptation des modalités d'intervention en lien avec les professionnels et acteurs sociaux.

Le grand public _____

En 2024, une phase d'état des lieux et **recherche documentaire a été réalisée pour identifier les acteurs nationaux et régionaux pouvant mettre en place des actions auprès des publics en situation de vulnérabilité sociale.**

Les jeunes en milieu scolaire _____

Afin de garantir une politique de prévention efficace en matière de santé-environnement, l'information, la sensibilisation et l'éducation des jeunes dès le plus âge est un des leviers soutenus dans le cadre du PRSE4. Pour ce faire, en collaboration avec le Rectorat et ses services, des actions de formation des équipes pédagogiques sont déployées ainsi que des interventions auprès des jeunes des établissements scolaires.



35 binômes Enseignants-Infirmiers ont bénéficié en 2024 d'une session de **formation** sur le sujet spécifique de **prévention des risques auditifs**



Des actions d'éducation sont prévues avec interventions auprès des jeunes en milieu scolaire aux risques liés à des facteurs environnementaux. D'autres initiatives sont susceptibles d'être portées par des partenaires qui ne sont pas recensées dans ce bilan.



7 000 élèves ont bénéficié en 2024 d'une action de **sensibilisation et conseils de prévention en particulier à la qualité de l'air extérieur et intérieur, aux risques auditifs** par interventions d'associations notamment Atmo Normandie, les CPIE, CARDERE, SNARK, le Kalif financés par l'ARS et la Région Normandie

Les professionnels encadrant les jeunes hors milieu scolaire _____

Dans le cadre du diagnostic réalisé par le GRAINE auprès de 15 structures ayant des niveaux de connaissance hétérogènes sur les enjeux santé-environnement, il ressort un besoin et un souhait de montée en compétences des professionnels.

Un recensement des outils pédagogiques accessibles sur différentes thématiques liées à la santé-environnement a été réalisé et doit être approfondi début 2025.

Pour cette première année, l'objectif était d'expérimenter la mise en œuvre d'une mission de service civique qui intègre les enjeux de la santé-environnement. Pour cela, **l'association Unis-Cité a proposé d'intégrer dans sa mission « Alimen'Terre » qui porte initialement sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire un deuxième axe intitulé « Du champ à l'assiette » qui comporte un volet de formation des volontaires sur les enjeux généraux santé-environnement et le lien à l'alimentation** et une présentation d'outils pédagogiques pour intervenir auprès des jeunes.



44 volontaires ont bénéficié en 2024 d'une **formation d'une journée réalisée à Rouen par l'association CARDERE et à Caen par le CPIE Vallée de l'Orne**



Les volontaires ont pour mission d'intervenir lors d'ateliers auprès d'autres jeunes, notamment dans les lycées, dans une démarche de sensibilisation par les pairs.



Les publics vulnérables (femme enceinte, enfants, etc) _____

Le programme « Jeunes parents santé environnement » porté par la mutualité Française a pour objectif de **diminuer l'exposition des femmes enceintes, de leur fœtus, ainsi que des jeunes enfants, aux polluants environnementaux.**

Pour que les futurs parents et parents de jeunes enfants deviennent acteurs de la santé de leur enfant, qu'ils s'interrogent positivement sur leurs habitudes de vie, s'informent sur l'impact des polluants sur la santé et sur les alternatives possibles à mettre en œuvre au quotidien, l'ARS Normandie, la Mutualité Française Normandie, avec le concours de nombreux partenaires diffusent plusieurs supports d'information (plaquette, support audiovisuel).

En 2024, la brochure intitulée « **un environnement sain pour mon enfant** » a fait l'objet d'une mise à jour. Afin d'accompagner les publics à l'identification des substances nocives et solutions alternatives plus saines, des ateliers sont mis en place (en 2024, plus d'une centaine de parents y ont participé). De même, des maternités de la région, notamment le Centre hospitalier d'Argentan, le CHU de Rouen et l'hôpital de l'estuaire du Havre organisent régulièrement des **temps d'informations à destination des femmes enceintes accueillies dans ces structures.**

Des **journées de sensibilisation à destination des professionnels de la petite enfance et de la santé** ont permis d'améliorer les connaissances et d'outiller les professionnels afin d'être de meilleurs relais d'information auprès des futurs et jeunes parents.



29 professionnels ont participé à 2 sessions organisées en 2024 à Caen et à Rouen



En direction spécifiquement des Assistantes maternelles, une offre de formation a été déployée : « assistantes au naturel », connexion à la nature « clubs nature » et relais pour des « tout-petits dans la nature ». Ces formations portées par des associations d'éducation à l'environnement mettent en avant les bienfaits sur la santé notamment sur les secteurs de Coutances (50) et Elbeuf (76).



24 clubs nature et une dizaine de relais petite enfance ont été sensibilisés en 2024 et plusieurs sessions de formations ont été menées auprès des Assistantes maternelles



Afin d'accompagner les professionnels de la petite enfance, la Mutualité française Normandie propose un temps d'accompagnement spécifique pour les professionnels et structures d'accueil de petite enfance.



41 professionnels ont bénéficié en 2024 d'un temps d'accompagnement



Au niveau plus local, des collectivités portent également des actions de sensibilisation et initiative locale. En 2024, par exemple, l'agglomération « Granville Terre et Mer » mène, en partenariat avec la CPAM et la communauté professionnelle territoriale de santé un **projet visant la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens via la mobilisation d'un réseau d'ambassadeurs**. Ce projet cible l'ensemble de la population et notamment la période « 1000 premiers jours ».

D'autres initiatives portées par les partenaires institutionnels (Assurance maladie, département, CAF) ou collectivités territoriales sont susceptibles d'être menées au niveau local mais non identifiées dans ce bilan.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**

ars
Agence Régionale de Santé
Normandie



PRSE 
NORMANDIE
Plan Régional Santé Environnement